



Le Label "Centenaire"

publié le 15/05/2013 - mis à jour le 29/03/2018

Descriptif :

Le label Centenaire, un soutien aux initiatives pédagogiques.
Deux sessions de labellisation.

Sommaire :

- Un gage de qualité
- Sélection des projets
- Candidature et calendrier retenu

L'héritage multiforme que porte le premier conflit mondial mérite d'être transmis et expliqué aux jeunes générations. En ce sens, les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, comme temps symbolique fort, doivent mobiliser la communauté éducative dans son ensemble, autour de la compréhension du conflit, du partage de ses mémoires et de son inscription comme patrimoine commun.

Dans ce cadre, la Mission du Centenaire souhaite **valoriser sur tout le territoire les projets pédagogiques** élaborés par les classes et les établissements scolaires des premier et second degrés portant sur la Première Guerre mondiale et ses commémorations.

● Un gage de qualité

Le **Label « Centenaire »** est un gage de qualité, qui garantit au projet d'avoir été reconnu parmi d'autres propositions comme innovant, structurant et original, porteur de sens et d'apprentissage pour les élèves qui y participent.

Son obtention permettra par ailleurs une plus grande visibilité des projets pédagogiques retenus.

Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais une éligibilité à financement. Le Label « Centenaire » garantit également au porteur de projet un appui de la Mission auprès d'autres financeurs publics et/ou privés. Ainsi, la présentation d'un projet à la Mission n'est pas exclusive. Le porteur peut en effet soumettre son dossier auprès d'autres partenaires, sous réserve d'en informer le Comité de labellisation dans le dossier de présentation qui lui est adressé.

● Sélection des projets

La sélection de chaque projet candidat à la labellisation se fait selon la nature du projet à partir des circuits de labellisation détaillés ci-dessous :

Seuls les projets portés par les opérateurs régionaux, nationaux ou internationaux sont directement examinés par le Comité de labellisation de la Mission.

Les projets pédagogiques émanant d'un ou plusieurs établissements scolaires, d'une ou plusieurs classes, devront être transmis :

- ▶ pour information au référent préfectoral du Comité départemental du Centenaire (CDC) concerné ;
- ▶ pour validation au Comité académique du Centenaire (et en particulier au référent « mémoire et citoyenneté ») concerné.
- ▶ les projets finalement sélectionnés seront ensuite transmis à la Mission du Centenaire. Un Comité de labellisation

se réunira ensuite à deux reprises en 2013. Les résultats seront communiqués aux intéressés par la Mission du Centenaire ainsi qu'au Comité académique et au Comité départemental concernés.

 [Les critères retenus pour la labellisation](#) (Word de 27 ko)
Le Label « Centenaire ».

En cas d'**obtention du Label « Centenaire »**, le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à communiquer régulièrement à la Mission du Centenaire des points d'étape de la réalisation du projet. Ils pourront faire l'objet de publication sur l'espace pédagogique du portail de la Mission du Centenaire.

Le label « Centenaire » et la charte graphique correspondante devront figurer sur tous les supports de communication du projet, ainsi que la charte graphique correspondante.

● Candidature et calendrier retenu

 [Dossier de candidature pour le Label "Centenaire"](#) (Word de 39 ko)
Dossier à remplir et à transmettre pour postuler à la candidature du label "Centenaire"

► Première session de labellisation des projets pédagogiques : remise des dossiers à la Mission du Centenaire le 30 juin 2013. Les projets sélectionnés lors de cette première session pourront figurer au programme commémoratif officiel du Centenaire.

► Deuxième session de labellisation des projets pédagogiques : remise des dossiers à la Mission du Centenaire le vendredi 15 novembre 2013.

Les résultats des deux sessions seront communiqués à la fin du mois de juillet 2013 et à la fin du mois de décembre 2013.

Plusieurs sessions de labellisation sont prévues afin de valoriser le plus de projets possible en 2014.

Les dossiers de candidature sont à renvoyer par courriel pour le 4 novembre au plus tard à l'adresse suivante :

pole.civique@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.